

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
30/11/2016

Dossier complet le

N° d'enregistrement
F01116P0194

1. Intitulé du projet

Création d'un parc d'activités commerciales sur la commune de Mareuil les Meaux (77100).

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Carrefour Property France

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Maurice Cagnard - Directeur construction et grands projets

RCS / SIRET

7 7 5 6 3 2 1 6 9 0 0 1 6 2

Forme juridique

Société par actions simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubrique n°40 de l'annexe à l'article R 122.2 du code de l'environnement décret n° 2011-2019 du 29 Décembre 2011 (nouvelle rubrique n°41 du décret n°2016-1110 du 11 Août 2016)	Création de 387 places de parking

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet consiste en la création d'un parc d'activités commerciales comprenant 5 moyennes surfaces commerciales, 4 boutiques et un établissement de restauration. La surface de vente du projet sera de 7 500 m² pour une surface de plancher de 8 500 m² environ. Le découpage des cellules sera finalisé selon la commercialisation.

Le secteur d'implantation du projet se situe sur une zone dédiée à l'activité commerciale et économique.

Le projet s'implantera sur un site actuellement en friche commerciale et précédemment occupée par un hypermarché Champion, une station service et un parking (parcelle AC154 - voir annexe n°6). Cet ensemble a été démoli en 2012.

Il est à noter que le projet se développe sur un tènement foncier augmenté de 5 000 m² (parcelles AC136, AC137, AC141 et AC142). 387 places de parking seront créées.

La surface imperméabilisée de l'ancien site Champion était de 24 245 m² sur un terrain de 26 850 m² (soit 90% de l'emprise foncière).

La surface imperméabilisée du projet sera de 25 940 m² sur un terrain de 31 863 m² (soit 80% de l'emprise foncière).

Le projet améliore donc la surface perméable d'environ 4 000 m² d'espaces verts et de plantation (49 arbres).

Le projet bénéficiera d'une attention particulière sur le plan environnemental afin de le rendre moins impactant (voir développement dans les paragraphes suivants).

4.2 Objectifs du projet

Le principal objectif du projet sera de restructurer un site actuellement délaissé, qui permettra:

- la requalification d'une friche commerciale dégradant l'entrée de ville et créant une rupture du linéaire commercial, en limitant ainsi la consommation d'espace (utilisation d'une dent creuse). A noter que cette friche est aujourd'hui fréquemment occupée illégalement par les gens du voyage.
- de contribuer à structurer et valoriser l'aménagement du territoire grâce à une architecture moderne, qualitative qui propose une offre marchande cohérente.
- de proposer un aménagement paysager favorisant le développement de la biodiversité locale (projet suivi par un écologue - cf annexe 9 Étude écologique)
- de contribuer à l'attractivité commerciale du Sud du Pays de Meaux au regard de son dynamisme démographique (+15% de population supplémentaire dans la zone de chalandise définie entre 1999 et 2013 en comparaison avec la moyenne nationale qui est de 8,84 %)
- de s'inscrire dans une logique de développement durable (principe de certification environnementale non arrêté sur le projet)
- la création de nombreux emplois (90 à 100 emplois directs)

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

La durée prévisionnelle du chantier est de 11 mois

La date d'ouverture du projet est prévue au 2ème semestre 2018.

Les bâtiments nouvellement construits bénéficieront d'une isolation renforcée (objectif RT 2012 -15%)

Les ouvrages de rétention seront implantés au Nord-Ouest du site (bassin de rétention et canalisations réservoirs pour un volume total de 642 m3). De plus, des noues paysagères seront créées sur le parking, favorisant l'infiltration des eaux pluviales.

Une charte chantier vert (annexe n°7 - Charte chantier vert) permettant de limiter les pollutions de sol et de l'air, de trier les déchets de chantier, de respecter le voisinage, sera appliquée par l'ensemble des entreprises intervenantes sur le site.

De plus, le projet a fait l'objet d'une étude écologique. Il prendra ainsi en compte des zones estimées sensibles par l'écologie.

Emploi préférentiel d'entreprises intervenantes locales.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les cellules du parc d'activités commerciales seront louées à différents preneurs dans le cadre de baux verts (annexe environnementale, cahier des prescriptions techniques architecturales et environnementales). Les preneurs auront également l'obligation de respecter l'objectif RT2012 - 15% en choisissant des équipements techniques performants et de l'éclairage basse consommation.

Des zones déchets seront présentes à l'arrière des bâtiments afin de permettre le tri en exploitation.

D'autre part, le projet a fait l'objet d'une étude de déplacement. Ainsi des aménagements spécifiques qui inciteront à l'utilisation de modes de déplacement alternatifs: 47 places covoiturage, 4 places véhicules électriques, 2 abris vélos.

Le parking comprendra des cheminements sécurisés (piéton et vélo) qui rejoindront les pistes cyclables et les trottoirs publics existants aux alentours du site.

Le site est accessible par un réseau de transport en commun (2 arrêts sont situés à proximité immédiate des entrées Nord et Ouest du projet. Un autre arrêt est situé à 200 mètres de l'entrée Est. Ils connaissent une fréquence de passage importante, 57 passages/jour en semaine).

Le pétitionnaire du permis a mené une étude de trafic (annexe n°8 - Étude de trafic) concluant:

- à la compatibilité des accès avec la voirie publique
- à une augmentation non significative du trafic (+1 à 2% sur la RD360)
- à un bon dimensionnement du nombre de places de parking.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Dépôt de permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Emprise foncière du projet	31 863 m ²
Surface de plancher du projet	8 500 m ²
Surface de vente du projet	7 500 m ²
Surface des espaces verts état existant	2 605 m ² (sur foncier de 26 850 m ²)
Surface des espaces verts projet	6 584 m ²
Nombre de places de stationnement	387 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹
90 rue des Montaubans 77100 Mareuil les Meaux	Long. <u>2</u> ° <u>52</u> ' <u>36</u> " E Lat. <u>48</u> ° <u>56</u> ' <u>29</u> " N
	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :
	Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___
	Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___
	Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

☐

Non

☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

☐

Non

☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

☐

Non

☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le site était autrefois exploité par une activité de supermarché et de station carburant. Un transfert de l'activité commerciale s'est effectué sur la commune de Nanteuil les Meaux. Le centre commercial a été fermé en 2009 et démoli en 2012.

Il est à noter que le site a été sécurisé afin d'éviter la venue de gens du voyage (sujet récurrent sur le site depuis la fermeture du Champion).

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui ☒ Non ☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

SCOT du Pays de Meaux, initié en 2006 pour remplacer le schéma directeur de la région de Meaux (approuvé en 1997 et révisé en 2001). Le SCOT est actuellement en cours de réalisation. Le Document d'Orientation Général (DOG) et le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ont été réalisés en 2011.
A l'échelle communale, PLU de Mareuil les Meaux (4ème modification approuvée en Juillet 2016).
La zone du projet est classée en zone UXa du PLU de Mareuil les Meaux. A proximité du site, la zone UXb de Mareuil les Meaux est soumise aux prescriptions du PPRI approuvé en date du 16 Juillet 2007 et au PPR "Mouvements de terrain" approuvé en date du 19 Décembre 2008.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐ Non ☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	La ZNIEFF la plus proche est localisée à 1,5 km du projet est nommée "Bois compris entre le chemin de fer et le canal de l'Ourcq à Villenoy".
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le projet se situe à proximité du parc naturel régional de la Brie et des 2 Morins.
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Plan de prévention du bruit dans l'environnement des grandes infrastructures routières relevant de l'Etat dans le département de Seine et Marne (Routes concernées pour Mareuil les Meaux: A140 et D360, non limitrophes au projet)

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Une partie de la zone UXb est soumise aux prescriptions du PPRI approuvé en date du 16 Juillet 2007 et du PPR "Mouvements de terrain" approuvé en date du 19 Décembre 2008. Le projet étant situé en zone UXa, il n'est pas concerné.
dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Le pétitionnaire a fait réaliser sur le site (BET Letourneur Conseil), à l'issue de la démolition du supermarché, une étude de pollution de sol (annexe n°10 - Diagnostic pollution sol). Elle met en avant la présence ponctuelle de métaux lourds (1 échantillon sur 23). Dans le cadre de la mise en oeuvre du projet, le pétitionnaire réalisera des investigations complémentaires conformément aux préconisations du bureau d'étude.
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☒	☐	La zone Natura 2000 la plus proche (Boucle de la Marne) se situe à environ 800 mètres du projet.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Pas de modification des masses d'eau souterraines. Aucun parking souterrain n'est prévu
	est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Le terrain actuel présente un dénivelé à l'arrière du futur bâtiment principal. Cela nécessitera donc l'évacuation de déblais (environ 7 000 m3).
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Un écologue a été missionné et n'a pas relevé d'enjeu particulier lié au site existant. Dans le cadre du projet, il a émis des prescriptions qui seront prises en compte afin de minimiser l'impact du projet sur la biodiversité.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Réutilisation d'une friche commerciale existante.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Risque technologique de transport de matières dangereuses: la commune de Mareuil les Meaux est traversée par des voies routières concernées par le transport de matières dangereuses telles que l'autoroute A140. Cependant, les activités du projet n'ont pas vocation à recevoir des matières dangereuses.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	- Risque naturel d'inondations : la commune de Mareuil les Meaux est intégrée dans le PPRI de la vallée de la Marne. Cependant, le site du retail park n'est pas concerné par ce risque et n'apparaît pas sur la carte du PPRI. - Risque naturel de glissement de terrain : la commune de Mareuil les Meaux a fait l'objet de faibles glissements de terrain par le passé et présente des cavités souterraines notamment au sud-ouest de la commune. Le projet étant situé au nord de la commune, à plus de 2 km de ces zones à risques, n'est pas concerné par ce sujet. - Risque naturel de retrait-gonflement des argiles : la commune de Mareuil-les Meaux dispose de zones soumises aux aléas faible à fort, le site du retail park est situé dans une zone de risque faible. Le projet prévoit la réalisation d'une étude géotechnique qui prendra en compte cette réglementation.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Une élévation des niveaux sonores en phase chantier est attendu comme pour tous travaux. Les émergences de bruit respecteront le cadre de la réglementation afin de ne pas nuire à l'environnement du projet. La charte chantier vert permettra de minimiser les nuisances sonores en phase travaux.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	En phase exploitation, les niveaux sonores attendus (activités commerciales et trafics liés) ne sont pas de nature à engendrer un risque pour la santé humaine par le biais d'une augmentation excessive des niveaux sonores pour les riverains du site.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? ☒ Est-il concerné par des émissions lumineuses ? ☐	☒	☐	Les émissions lumineuses seront engendrées par les enseignes et l'éclairage du parking. L'éclairage du projet sera éteint la nuit hors des heures d'ouvertures des magasins (respect du Décret n°2012-118 du 31 Janvier 2012). Une intensité lumineuse minimale sera à respecter et l'éclairage global du projet sera étudié de façon à ne pas générer de pollution lumineuse en périphérie.
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? ☒	☒	☐	Les émissions de CO2 seront limitées par la performance énergétique du projet visant des réductions importantes des consommations par rapport à la RT2012. Rejet de CO2 dans l'atmosphère par l'activité commerciale associée au projet: utilisation de véhicules, ventilation des locaux, relargage des matériaux. D'autre part, l'incitation à l'utilisation des modes de déplacement alternatifs permettra de limiter les rejets de CO2.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? ☒ Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les rejets hydrauliques sont liés à l'exploitation: rejets sanitaires et de restauration dans les canalisations d'eaux usées, les eaux pluviales du parking et des toitures se déverseront dans le réseau public. Afin de traiter les éventuelles pollutions avant rejet, le restaurant sera équipé de bacs à graisse et le parking comptera un séparateur à hydrocarbures en amont du branchement au réseau public. Des noues paysagères seront également présentes sur le parking, elles favoriseront l'infiltration des eaux pluviales.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? ☒	☒	☐	Déchets produits pas l'activité commerciale: - huile de restauration - DIB: carton, plastiques, liés à l'activité de vente et de chantier - ordures ménagères: liées à l'activité de restauration et aux clients - DIS (lors des travaux) : un tri sélectif est d'ores et déjà prévu (charte chantier vert) Les déchets d'exploitation seront également triés et collectés par des organismes spécialisés.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? ☐	☐	☒	Le projet est situé en dehors de périmètres de protection de monument ou en dehors des sites recensés sur le territoire du Pays de Meaux. Le travail des architectes garantit une bonne intégration architecturale et paysagère du projet, en entrée de la ville de Mareuil les Meaux.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? ☐	☐	☒	Le site du projet accueillait déjà des activités commerciales dans le passé.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Cette opération se développe sur un ancien site commercial préservant ainsi les espaces naturels (agricoles, boisés) des environs (gestion économe de l'espace).

Le projet consiste en la création de trois bâtiments à vocation essentiellement commerciale, implanté sur une friche déjà imperméabilisée par le passé. Il prévoit une augmentation de 10% la surface des espaces verts par rapport à l'ancien site.

Il permettra de requalifier globalement ce site au coeur d'une zone dédiée aux activités commerciales et d'améliorer ce paysage d'entrée de ville de piètre qualité. Ce projet sera intégré dans son environnement par un aménagement paysager et architectural adapté.

Il comportera des noues paysagères sur le parking, favorisant l'infiltration des eaux pluviales.

D'autre part, l'étude écologique menée sur le site a permis de montrer que le terrain ne présente pas d'enjeu environnemental particulier.

L'emploi des modes de transports alternatifs (covoiturage, véhicule électrique, vélo) est encouragé.

Les preneurs, par le biais des baux verts, auront également des obligations environnementales fortes (vérification des consommations, respect de la réglementation thermique du projet, consignes de tri, etc.).

Ainsi, beaucoup d'études techniques ont été menées dans le cadre du montage de cette opération. Ces études ont concerné de nombreux aspects:

- gestion de l'eau : étude hydraulique (annexe n°11) déterminant le dimensionnement des bassins de rétention
- le sol : étude géotechnique et étude de pollution
- l'incidence sur les flux : étude de trafic et étude de déplacement
- la biodiversité et la préservation de l'environnement : étude écologique
- la performance énergétique : étude RT2012 avec un objectif d'amélioration de 15%

Toutes les préconisations ressorties par ces études ont été intégrées.

Le projet respecte également toutes les prescriptions réglementaires qui lui sont applicables.

Il devrait donc être dispensé d'étude d'impact

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6: plan et photos ancienne occupation du site
Annexe 7: charte chantier vert
Annexe 8: étude trafic
Annexe 9: étude écologique
Annexe 10: Diagnostic pollution sol
Annexe 11 : Notice hydraulique

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

☒

Fait à

Boulogne Billancourt

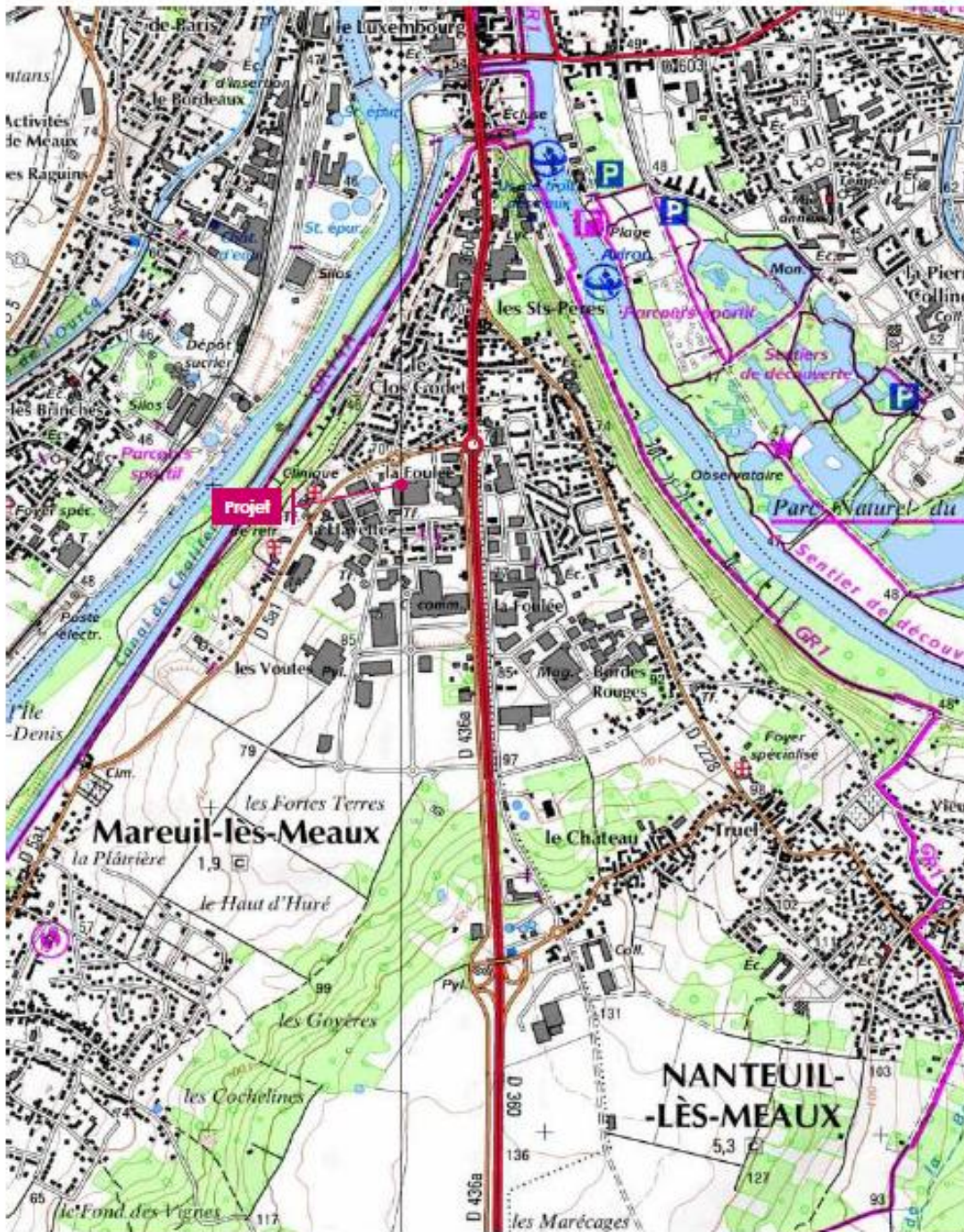
le,

30/11/2016

Signature

CPF Asset Management
 58, avenue Emile Zola
 92649 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX
 Tél. : 01 58 33 61 00 - Fax : 01 58 33 61 01
 N° SIRET : 493 123 251 00081 - APE : 6820 B

LOCALISATION DU PROJET (1/25 000^{ème})



Source : Géoportail

Photos aériennes de l'existant



Angles de vue

Photo aérienne A1



Photo aérienne A2



Photos de l'existant



Angles de vue



Photos B1
vue depuis la rue des Montaubans vers la friche au nord du terrain



Photos B3
vue depuis la rue des Montaubans vers la friche au sud du terrain

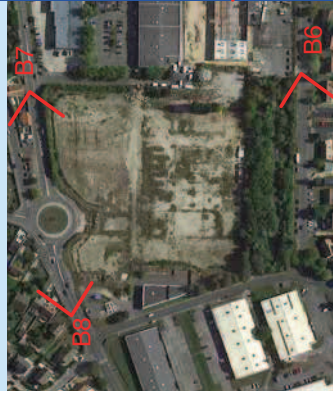


Photos B2
vue depuis la rue des Montaubans vers le sud de celle-ci - Rue barrée



Photos B4
vue depuis la rue Charles De Gaulle
photo du voisinage

Photos de l'existant



Angles de vue



Photos B5
photo du voisinage au sud du terrain



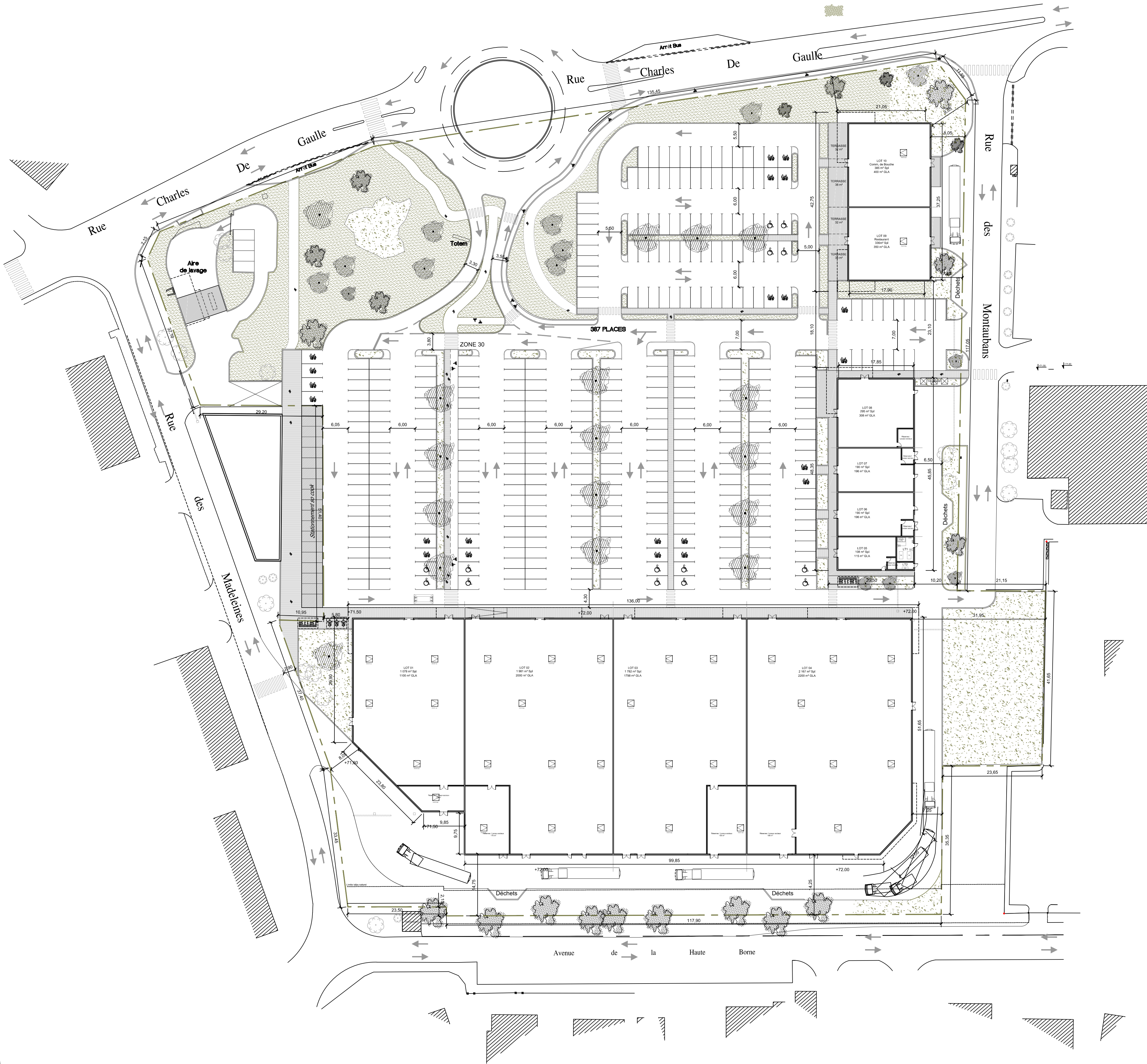
Photos B6
vue depuis l'avenue de la Haute Borne



Photos B7
vue depuis la rue Charles De Gaulle vers le rond-point de l'accès principal au site en arrivant depuis l'Est du terrain



Photos B8
vue depuis la rue Charles De Gaulle vers le rond-point de l'accès principal au site en arrivant depuis l'Ouest du terrain



PERMIS DE CONSTRUIRE

Parc d'activités commerciales
Commune de Mareuil-les-meaux (77)

MAITRISE D'OEUVRE		MAITRISE D'OUVRAGE	
Architecte	Architecte : Le Landscape & Urban 14, rue PASTEUR 91360 EPINAY SUR ORGNE	CARREFOUR PROPERTY DEVELOPPEMENT 58, avenue émile zola TSA 38001 92649 Boulogne billancourt cedex carrefour property France	
BET TCE mandataire	KORELL 2 rue de la Roquette 75011 PARIS		
SPS :	Immeuble La Vanoise 6/18, rue de pelvoux Courcouronnes 91019 Evry cedex		
BUREAU DE CONTROLE :	BUREAU VERITAS AGENCE DRS Site de Romainville Immeuble Quadrilum Sud - 17 rue Louise Dory CS 60015 93231 ROMAINVILLE CEDEX		
		Objet des modifications	Date indice

AT 5- 1 : PLAN RDC

Aff:	15-688	ALU	PC	04/04/2016	1/500	-	-	PC40	B
Dessiné par :	JD	EMET.	PHASE	DATE	ECHELLE	TRANCHE	NIVEAU		indice
Vérifié par :	JD								

COMPLEMENT A L'ANNEXE 5 – SITUATION PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

